

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Politique, guerre et justice / Etudes modernes / L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle

Katia Weidenfeld

L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle

Article. Source : Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes

Katia Weidenfeld, "L'incertitude du droit devant les juridictions parisiennes au XVe siècle", dans Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes, année 2000, numéro 7.

Extrait de l'article

Alors que la parenthèse de la souveraineté d'un droit national semble - selon certains - se refermer pour permettre la réinvention d'un droit commun, la difficulté du thème du retour de l'histoire a été soulignée.

De manière apparemment paradoxale, les origines de la conception moderne du droit sont en effet à chercher dans le droit commun médiéval. Bodin apparaît davantage comme l'artisan d'une systématisation que comme un authentique créateur. Des études récentes sur le pouvoir de « faire loy » en France à la fin du Moyen Âge imposent d'abandonner l'image d'un roi simple garant d'un ordre coutumier intangible comme la représentation d'un exercice désordonné du pouvoir législatif. Parallèlement, l'influence du *jus commune* dans la construction juridique médiévale a été réévaluée. La thèse de la relégation du droit romain recule ; mais l'idée d'une simple renaissance du droit écrit cède le pas à une approche mettant l'accent sur la part de nouveauté dans cette (re)découverte.

[Lire la suite \(revues.org\)](#)